

Description des travaux de vérification des compteurs**PV FICHE CONSTAT N° KL28**

Au cours du contrôle effectué sur le réseau de distribution électrique de la ville de Kastelk,
le 19/09/2025, par l'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL à des fins de vérifications annuelles
par échantillonnage de la conformité des mesures d'énergie des compteurs de la SENELEC.

Il a été constaté sur :

- Le compteur Numéro : 36002832
- Marque : HEXING
- Type : HXF300
- Constante d'impulsion : 10000 imp/KWh
- Rapport TC : 50/5 /Rapport TP : 1/1
- Classe : 0.5S Année : 2021
- Calibre: 3x57.7/100-230/400V - 1(10)A Fréquence: 50Hz
- Indexes : k1 220398 KWh k2 58933 KWh (k1+k2) 279331 KWh Pmax

Installé et utilisé par Mr SODI.PHARZM

à l'adresse Route de Grossesse

CONSTATS EXTERNES :**A1 - plombs**

Fils plomb coupé (s)	<input type="checkbox"/>
Fils inexistant	<input type="checkbox"/>

A2 – Scellés du boitier

Nr. scellés du boitier	
Plombs falsifiés	<input type="checkbox"/>
Autres plombs	<input type="checkbox"/>

A3 - Capots

dévissé	<input type="checkbox"/>
ouvert	<input type="checkbox"/>
cassé	<input type="checkbox"/>
percé	<input type="checkbox"/>

A4 – Ecran LCD

cassé	<input type="checkbox"/>
eteint	<input type="checkbox"/>

Bouton RAZ: 251674 (avant essai)

capot: 248797 (avant essai)

cache borne: 079262 (après essai)
couvercle principal: —

CONSTATS INTERNES :**B1 – Circuit du compteur**

Carte Mère manipulé	<input type="checkbox"/>
---------------------	--------------------------

COMMENTAIRES :

Ont approuvé les constats et signé la présente fiche de constat les personnes ci-après :

ENERGIE EXPRESS**SENELEC****CLIENT**

Protocole d'étalement des compteurs de la SENELEC

PROCES VERBAL DE VERIFICATION DE COMPTEUR D'ELECTRICITE

Le 19/09/2025 à KaoLack

L'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL a procédé à la vérification du compteurs N°
36002832 Appartenant à la SENELEC et posé pour le client :

- Prénoms et noms : SADI PHARM
- Raison Social :
- Adresse : Route de Gossasse
- Type de compteur : HXF300
- Compte de contrat : 2000268791

Où nous avons constaté ce qui suit, (voir en Annexe la fiche de constat)
N° KL 28 du 19/09/2025

Au regard des constatations contenus dans la fiche précitée nous déclarons le compteur ci-après :

- CONFORME
 NON CONFORME

Après lecture, les personnes ci-après ont accepté de signer le présent procès-verbal.

ENERGIE EXPRESS

SENELEC

LE CLIENT